Compte-Rendu AFFICHE en MAIRIE
ANNEXE le : 23.11.26

DIRECTION JURIDIQUE,
COMMANDE PUBLIQUE et LOGISTIQUE
D.G.A – Administration Générale et
Services à la Population

AUBAGNE le, 17 novembre 2026

LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 novembre 2026

La séance du Conseil municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire,

M. Théo ARMAND-HILAIRE procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	38
Excusés	05
Absents	00

_____

Ayant donné procuration :

Madame Julianne BOUVOT à Madame Betty CORALLO,
Monsieur Marc PAGANO à Madame Gaëlle RODEVILLE,
Madame Virginie RAES à Madame Mélanie PITTAU,
Madame Julie GABRIEL à Monsieur Pascal AGOSTINI,
Monsieur Jean-Marie DOUVILLE à Monsieur Michaël TEDESCO.

Arrivée de Mme Virginie RAES à la délibération n° 07-171126,

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	39
Excusés	04
Absents	00

L’appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l’exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S’il accepte, je désigne M. Théo ARMAND-HILAIRE.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Je soumets à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 Septembre 2026.

L’administration prend acte de la demande de M. VANULS, qui signale qu’à la 11e délibération, en page 17 du procès-verbal, c’est lui-même qui est intervenu et non M. PITTERA. Cette correction sera apportée au procès-verbal.

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 14 ou 15 Janvier 2026, dans la salle du Bras d’Or.

À l’issue du vote des deux délibérations relatives à la Décision Modificative n°1 du budget principal et du budget annexe Réseau de Chaleur Urbain, je vous invite à venir les signer sur la table située à côté de l’Administration.

(Introduction de M. le Maire, suivi d’une intervention de Mme Clémentine FARDOUX)

Nous pouvons à présent débuter l'examen de l'ordre du jour.

———————

Examen de l’ordre du jour

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICULTURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

01_171126 - Désaffection, déclassement, cession et acquisition d'emprises de terrain avec Monsieur GAQUERE et Madame VIVIER, sis impasse de la Sainte Baume.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose de régulariser la situation foncière d’une habitation située impasse de la Sainte Baume, dont la clôture empiète actuellement sur environ 35 m² de terrain communal. Il est également proposé de céder aux propriétaires une bande de terrain complémentaire d’environ 123 m² afin de leur permettre d’aménager une zone de stationnement. Au total, environ 158 m² seront désaffectés et déclassés du domaine public puis cédés à Monsieur GAQUERE et Madame VIVIER pour un montant de 12 592,20 € HT, conformément aux estimations du Pôle d’évaluation domaniale de la DRFIP.

En parallèle, la Commune acquerra auprès des propriétaires environ 10 m² constituant un délaissé de voirie, pour 414 € HT, afin de régulariser la limite de l’espace public.

Le Maire est autorisé à signer l’acte notarié et les documents nécessaires à ces opérations.

Ce projet de délibération a fait l’objet d’un examen en Commission municipale.

La délibération n°01_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

02_171126 - Approbation de l’avenant n°2 à la convention de transfert temporaire de maitrise d’ouvrage entre l’EPAGE HuCA et la ville d’Aubagne pour la réalisation des travaux de revitalisation du fleuve et de sa biodiversité au parc de l’Huveaune.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d’approuver l’avenant n° 2 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage entre la Ville d’Aubagne et l’EPAGE HuCA, relative aux travaux de revitalisation du fleuve et de sa biodiversité au parc de l’Huveaune.

À la suite de la modification du périmètre d’intervention et du programme des travaux, un premier avenant avait été approuvé en juin 2025. Les travaux étant désormais achevés, le bilan financier définitif de l’opération s’élève à 3 706 106 € TTC, dont 1 125 324 € TTC à la charge de la Commune.

Le financement des travaux hors GEMAPI comprend notamment des subventions de l’Agence de l’eau, du Fonds Vert et de l’EPAGE HuCA, pour un montant total annoncé de 403 105 € HT.

L’avenant n° 2 vise à arrêter le montant définitif des dépenses, leur répartition et la participation financière finale de la Ville, en tenant compte des subventions et des sommes déjà versées.

Le Maire est autorisé à signer l’avenant et les documents nécessaires à son exécution.

Ce projet de délibération a fait l’objet d’un examen en Commission municipale.

La délibération n°02_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

03_171126 - Abrogation de la délibération n°18-181225 du 18 décembre 2025 et approbation de la désaffectation, du déclassement et de la cession à la SARL Saint Michel représentée par Monsieur CASILE d'une parcelle communale située quartier les Royantes Nord Est, d'une superficie de 2.120 m2.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'annuler la délibération du 18 décembre 2025 relative à la cession d'une parcelle communale située quartier des Royantes Nord Est à la SARL SAINT MICHEL, représentée par M. CASILE Jean-Paul.

À la suite de l'établissement du plan définitif de division, la superficie du terrain a été revue à la baisse, passant d'environ 3 000 m² à 2 120 m². Le Pôle d'Évaluation Domaniale de la DRFIP a réévalué le bien à 8.480 € HT, conformément à son avis du 16 septembre 2026.

Il est donc proposé de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de la parcelle, puis d'approuver sa cession à la SARL SAINT MICHEL au prix actualisé de 8.480 € HT. L'ensemble des frais liés à cette opération sera à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié et les documents nécessaires à la réalisation de la vente

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°03_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

04_171126 - Abrogation de la délibération n°52-170626 du 17 juin 2026 et approbation de l'acquisition d'une parcelle de terrain auprès de la Copropriété « Campagne Valérie » dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la station du Val'Tram.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'abroger la délibération du 17 juin 2026 relative à l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une bande de terrain d'environ 8 m² auprès de la copropriété « Campagne Valérie », dans le cadre des aménagements du Val'Tram et de la modification de l'accès à l'impasse des Bambous.

À la suite de la réalisation des aménagements par la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la pose de la clôture, la superficie de l'emprise nécessaire s'est avérée supérieure à celle initialement prévue.

En accord avec la copropriété, il est donc proposé de régulariser cette acquisition en tenant compte de la nouvelle superficie, soit 20m², toujours pour un euro symbolique.

Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié et les documents nécessaires à cette acquisition.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°04_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	38
Excusés	5

_____

05_171126 - Avenant n°03 au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la SPL One Provence Promotion (ex. Faconéo).

Rapporteur : Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Troisième adjointe

Cette délibération propose d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de gestion locative des biens immobiliers communaux confiée à la SPL One Provence Promotion (ex-FACONEO), afin de prolonger le mandat jusqu'au 31 décembre 2026.

Le mandat actuel, approuvé par délibération du 13 octobre 2020 pour une durée de trois ans renouvelable tacitement, arrive à échéance le 17 octobre 2026. Le patrimoine concerné compte actuellement 14 lots immobiliers.

Cette prolongation permettra d'assurer la continuité de la gestion locative et de faciliter la clôture financière du mandat avant la mise en place d'un nouveau partenariat pour la gestion des biens communaux.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 3 ainsi que les actes nécessaires à son exécution.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°05_171126 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	38
Excusés	5

_____

06_171126 - Société publique locale Énergies de Provence - entrée de la Ville au capital, approbation des statuts et adhésion au pacte d'actionnaires.

Rapporteur : Monsieur Alexandre LATZ,

Cette délibération propose l'entrée de la Ville d'Aubagne au capital de la société publique locale (SPL) Énergies de Provence, créée par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique.

La Ville d'Aubagne va acquerir 6 actions auprès du Département, pour un montant total de 6 000 €, représentant environ 0,17 % du capital social. Cette participation lui permettra de bénéficier de l'expertise de la SPL pour ses projets d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique, avec la possibilité de lui confier des contrats dans le cadre de la quasi-régie, sous réserve du respect des conditions réglementaires.

La délibération prévoit également l'approbation des statuts de la SPL et l'adhésion au pacte d'actionnaires, qui encadre la gouvernance et les engagements des collectivités actionnaires.

Alexandre LATZ est désigné pour représenter la Ville aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°06_171126 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	38
Excusés	5

_____

FINANCES BUDGET ECONOMIE EMPLOI

07_171126 - Reconstruction du centre hospitalier Edmond-Garcin aux Gargues - Actualisation de la participation communale et abrogation de la délibération du 30 juin 2025.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

Cette délibération propose d'abroger la délibération du 30 juin 2025 et d'approuver un nouveau principe de participation communale à hauteur de 1,5 million d'euros pour l'acquisition des terrains nécessaires à la reconstruction du centre hospitalier Edmond-Garcin sur le site des Gargues.

Cette participation s'inscrit dans le cadre d'un financement partagé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont la contribution reste à formaliser. Son versement sera conditionné à l'approbation d'une convention précisant les dépenses concernées, le plan de financement et les modalités de versement.

Les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés, selon l'échéancier fixé par la convention.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°07_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

08_171126 - Décision Modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2026.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026, afin d'ajuster les crédits en section d'investissement et de fonctionnement depuis l'adoption du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire.

Ces ajustements portent notamment sur la prise en compte de charges antérieures, le complément de crédits pour certaines dépenses et la révision à la baisse de plusieurs recettes.

Les mouvements budgétaires se répartissent comme suit :

- **Section de fonctionnement :** augmentation des dépenses de 3 381 227,75 € et diminution des recettes de 499 277,69 €, faisant apparaître un déséquilibre de 3 880 505,44 €.

- **Section d'investissement :** augmentation équilibrée des dépenses et des recettes de 550 751,31 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°08_171126 est adoptée à LA MAJORITE
Contre : 13
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur

Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

_____

09_171126 - Décision Modificative n°1 du budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain pour l'exercice 2026.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe du Réseau de chaleur urbain pour l'exercice 2026, afin d'ajuster les crédits budgétaires depuis le vote du budget primitif et du budget supplémentaire.

Cette décision modificative, votée en équilibre, s'élève à 42 826,16 €, dont :

- Section d'exploitation : 42 826 €
- Section d'investissement : 0,16 €

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°09_171126 est adoptée à LA MAJORITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS
Contre : 6
Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

_____

10_171126 - Etalement des frais d'émissions d'emprunt

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'autoriser le transfert en section d'investissement et l'étalement sur 10 ans des frais d'émission de 48 000 euros liés à l'emprunt obligataire souscrit auprès de Rivage Investment pour 6 millions d'euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°10_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

11_171126 - Budget principal - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2027, hors AP/CP et hors remboursement de la dette

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Le budget primitif devant en principe être voté avant le début de l'exercice, des dispositions permettent toutefois de reporter son adoption jusqu'au 15 avril (ou au 30 avril lors d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante), tout en assurant la continuité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Cette délibération propose d'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2027, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de la Ville, hors dépenses relevant des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) et hors remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, cette autorisation est limitée à 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2026, hors restes à réaliser, soit une enveloppe de référence de 2 708 111 €. Les crédits pouvant être mobilisés en début d'exercice 2027 sont répartis par chapitre budgétaire et permettront d'assurer la continuité des opérations d'investissement avant l'adoption du budget primitif.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°11_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

12_171126 - Exécution des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2027 - Plafonds de mandatement et identification des autorisations de programme et des opérations correspondantes.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose de constater les plafonds de mandatement des dépenses d'investissement relevant des autorisations de programme (AP), dans l'attente du vote du budget primitif 2027.

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, ces dépenses peuvent être mandatées dans la limite du tiers des AP ouvertes en 2026, par chapitre.

Afin de permettre au service de gestion comptable d'identifier et de suivre ces dépenses avant le vote du budget primitif 2027, deux états sont proposés en annexe.

Ces états permettent de distinguer les dépenses relevant des AP de celles exécutées dans le cadre des ouvertures anticipées de crédits hors AP.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°12_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

13_171126 - Attribution au CCAS d'une avance sur sa subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2027

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'autoriser le versement d'un acompte de 862 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'assurer la continuité de ses activités et le paiement de ses dépenses, notamment les salaires, dans l'attente du vote du budget primitif 2027.

En raison du décalage du calendrier budgétaire, cet acompte correspond à environ quatre mois de la subvention attribuée en 2026. Le montant définitif de la subvention 2027 sera fixé lors du vote du Budget Primitif, au cours du premier trimestre 2027.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°13_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

14_171126 - Association "Les Acteurs de La Distillerie" - Attribution d'une avance sur sa subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2027.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

Cette délibération propose d'attribuer à l'association « Les Acteurs de La Distillerie » une avance de 10.000 € sur sa subvention de fonctionnement au titre de l'année 2027, afin de lui permettre d'assurer la continuité de ses activités culturelles et artistiques dans l'attente du vote du budget primitif 2027, prévu en avril.

Cette avance sera versée en une seule fois en janvier 2027. Le montant total de la subvention 2027 sera fixé par une délibération ultérieure et tiendra compte de cette avance, qui sera déduite du solde restant à verser.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°14_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

15_171126 - Admissions en créances éteintes au titre de l'exercice 2026 - Budget principal.

Rapporteur : Monsieur Denis GRANDJEAN, Quatrième adjoint

Cette délibération propose d'admettre en créances éteintes, pour le budget principal de la Ville, des créances dont le recouvrement est définitivement impossible à la suite de décisions de justice imposant l'effacement des dettes.

Le montant total concerné s'élève à 9 927,04 €, conformément à la liste n° 8290360315 transmise par le service de gestion comptable d'Aubagne le 24 septembre 2026.

Contrairement aux admissions en non-valeur, ces créances éteintes constituent une charge définitive pour la Commune. Le montant sera mandaté sur les crédits prévus au budget principal 2026, à la nature 6542 « Créances éteintes ».

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°15_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

_____

16_171126 - Dérogations au repos dominical - Année 2027 - Avis sur les calendriers proposés

Rapporteur : Madame Julie PAPPALARDO,

Cette délibération propose d'émettre un avis favorable sur le calendrier des ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2027, conformément à la loi Macron du 6 août 2015.

À l'issue d'une concertation avec les enseignes concernées, il est proposé de retenir 12 dimanches pour les commerces de détail et 5 dimanches pour les commerces automobiles, répartis sur l'année, notamment pendant les périodes de soldes et les fêtes de fin d'année.

Le Maire sera autorisé à signer l'arrêté municipal correspondant, après que la Métropole Aix-Marseille Provence aura rendu un avis conforme.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°16_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

CULTURE PATRIMOINE VILLE NUMERIQUE

17_171126 - Renouvellement du partenariat entre la Ville d'Aubagne et l'Institut Régional des Sourds de Provence - approbation de la convention 2027-2029.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

Cette délibération propose d'approuver une convention de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement communal d'Aubagne Vladimir Cosma et l'Institut Régional des Sourds de Provence, dans le cadre de la politique culturelle et éducative de la Ville.

Ce partenariat vise à favoriser l'accès des personnes sourdes ou malentendantes aux pratiques artistiques et culturelles, notamment à travers des actions communes autour de la danse, de la musique et du théâtre, l'accueil de participants au Conservatoire, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des professionnels à l'inclusion.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Elle ne prévoit pas de versement financier entre les parties, chacune prenant en charge ses propres dépenses, sauf accord particulier préalable.

Le Maire est autorisé à signer la convention et les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°17_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

18_171126 - Conservatoire à Rayonnement Communal - actualisation des tarifs à compter du 1er septembre 2027.

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

Cette délibération propose de revaloriser les tarifs du Conservatoire à rayonnement communal d'Aubagne, en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'INSEE.

Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2027 et concerneront l'ensemble des usagers, selon leur âge, leur lieu de résidence et les disciplines ou activités pratiquées.

La grille tarifaire actualisée concerne les activités suivantes :

- Éveil artistique, éveil en art dramatique, initiation danse et musique ;
- Atelier découverte, cours probatoire, cursus instrumental ou vocal, parcours sur contrat personnalisé ;
- Cursus instrumental ou vocal et parcours sur contrat personnalisé pour les adultes de plus de 26 ans ;
- Pratique collective et/ou formation musicale ou 2e instrument ;
- Pratique collective et/ou formation musicale pour les adultes de plus de 26 ans ;
- Danse ou art dramatique, cursus ou minimum de 2 cours par semaine ;
- Location d'instrument aux élèves débutants ;
- Examen en candidat libre, par discipline évaluée ;
- Contributions annuelles aux frais de mise à disposition de costumes et d'accessoires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°18_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

19_171126 - Renouvellement de la convention tripartite pour le développement de l'éducation artistique et culturelle entre la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction régionale des affaires culturelles et la Ville d'Aubagne pour la période 2026–2029

Rapporteur : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Dixième adjoint

Cette délibération propose de renouveler pour trois ans, sur la période 2026-2028, la convention tripartite entre la Ville d'Aubagne, l'Éducation nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), relative au développement de l'éducation artistique et culturelle.

Ce partenariat vise à poursuivre et à généraliser l'accès à la culture pour tous les publics, dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les équipements culturels municipaux, les associations et les équipes éducatives.

Il prévoit notamment de favoriser la pratique artistique, la découverte des œuvres et la rencontre avec les artistes, tout en portant une attention particulière aux personnes en situation de handicap, aux seniors et aux publics éloignés de la culture.

Le Maire est autorisé à signer la convention renouvelée ainsi que tout document s'y rapportant.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°19_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

ENFANCE EDUCATION JEUNESSE

20_171126 - Modification du règlement de fonctionnement commun des accueils périscolaires et de loisirs.

Rapporteur : Monsieur Michaël TEDESCO, Treizième adjoint

Cette délibération propose d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux périscolaires, de loisirs et de vacances, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques et des besoins des familles.

Les modifications portent sur :

- Les conditions d'accueil ;
- Les modalités de facturation, d'annulation et de remboursement ;
- La responsabilité parentale ;
- Le projet d'accueil individualisé (PAI).

Le Conseil municipal est appelé à approuver le nouveau règlement de fonctionnement annexé à la délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°20_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

21_171126 - Tarifs d'hébergement, de restauration et de location de salles du centre de vacances de Saint Vincent-les-Forts pour l'année 2027.

Rapporteur : Monsieur Michaël TEDESCO, Treizième adjoint

Cette délibération propose d'approuver les tarifs 2027 du Centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts pour l'accueil de groupes extérieurs, en tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE.

Les tarifs concernent :

- Les repas et l'hébergement des adultes et des enfants ;
- Les colonies et classes de découverte hors Aubagne ;
- Les associations aubagnaises et les activités municipales pour les seniors ;
- Les activités municipales des maisons de quartier et des EAJ ;
- Les stages de formation à l'animation ;
- La location de la salle à manger ;
- La location de la salle d'activité ;
- Les repas exceptionnels.

Les tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2027. Le Maire est autorisé à signer les conventions et documents nécessaires à l'utilisation du centre par les groupes extérieurs.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°21_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

22_171126 - Avenant à la convention relative au projet éducatif territorial et au Plan mercredi – Année scolaire 2026-2027.

Rapporteur : Monsieur Michaël TEDESCO, Treizième adjoint

Le projet éducatif territorial et le Plan mercredi organisent la coopération entre la Ville, les services de l'État et la CAF pour proposer des activités périscolaires de qualité, accessibles à tous et complémentaires du temps scolaire.

L'avenant couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 et précise les engagements des partenaires ainsi que les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser sa signature par le Maire ou son représentant dûment habilité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°22_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

23_171126 - Actualisation des tarifs de la restauration municipale des adultes pour l'année 2027.

Rapporteur : Monsieur Pierre ARNOUX, Huitième adjoint

Cette délibération propose de revaloriser la participation des agents municipaux et des agents du CCAS au coût de la restauration municipale, actuellement fixée à 2,75 € par repas.

Compte tenu de l'inflation, une augmentation de 3 % est proposée, portant le tarif à 2,85 € par repas à compter du 1er janvier 2027.

Ce tarif social est distinct de celui prévu dans le contrat de concession avec la société GARIG. Il sera réexaminé lors de la publication du barème 2027 de l'avantage en nature nourriture, afin de vérifier que la participation des agents représente au moins la moitié de sa valeur forfaitaire. Si ce seuil n'est pas atteint, une nouvelle proposition tarifaire sera soumise au Conseil municipal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°23_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

24_171126 - Convention entre la ville d'Aubagne et la ville de Carnoux pour la scolarisation des enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence (2026-2029).

Rapporteur : Monsieur Pierre ARNOUX, Huitième adjoint

Cette délibération propose d'approuver la convention entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Carnoux-en-Provence relative à la participation financière aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans une commune autre que leur commune de résidence.

La convention prévoit :

- La participation de la Ville d'Aubagne aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Carnoux pour les enfants aubagnais domiciliés à la résidence « Les Romarins », au camp militaire de Carpiagne, lorsque le motif dérogatoire est de droit ;

- La participation de la Ville de Carnoux aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques d'Aubagne dans les mêmes conditions de dérogation de droit ou dans des cas exceptionnels après accord des deux maires.

La convention sera reconduite tacitement, année scolaire après année scolaire, pour une durée maximale de trois ans. Pour l'année scolaire 2026-2027, le forfait par élève de maternelle ou d'élémentaire sera réévalué à partir du montant 2025-2026 de 675,69 €, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation du mois de septembre 2026, soit 696,63 €.

Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Ville de Carnoux-en-Provence.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°24_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

25_171126 - Modification du règlement intérieur de l'Espace Art et Jeunesse.

Rapporteur : Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Douzième adjoint

Cette délibération propose d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de l'Espace Art et Jeunesse, qui accueille les jeunes de 11 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) au sein des services Information Jeunesse et Art et Jeunesse.

Le règlement intérieur définit les modalités d'accueil des usagers lors des activités proposées dans les locaux ou hors les murs. Il porte sur les 13 points suivants :

- Conditions d'admission ;
- Conditions d'accueil ;
- Conditions de fonctionnement ;
- Santé ;
- Projet d'Accueil Individualisé ;
- Accompagnement spécifique ;
- Facturation ;
- Conditions d'annulation ;
- Conditions de remboursement ;
- Règles de vie en collectivité ;
- Responsabilité de la Ville / sécurité ;
- Responsabilité parentale pour les mineurs ;
- Responsabilité des jeunes majeurs jusqu'à 25 ans.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le règlement intérieur de l'Espace Art et Jeunesse, joint en annexe.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°25_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

POLITIQUE SOCIALE SANTE SOLIDARITE VIE ASSOCIATIVE RESSOURCES HUMAINES

26_171126 - Ouverture des opérations de recensement de la population et rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2027.

Rapporteur : Monsieur Giovanni SCHIPANI, Deuxième adjoint

Cette délibération organise le recensement de la population pour l'année 2027, dont la collecte se déroulera du 21 janvier au 27 février 2027.

La rémunération des agents recenseurs est fixée selon les modalités suivantes :
- 6 € bruts par logement recensé avec ses habitants ;
- 1,30 € bruts par logement vacant ;
- 40 € bruts par demi-journée de formation pour les agents non permanents ;
- 60 € nets d'indemnité forfaitaire de déplacement.

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif 2027. La dotation forfaitaire versée par l'INSEE à la commune s'élève à 8 331 € et sera inscrite en recettes au budget 2027.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°26_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

27_171126 - Protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur MATTEI.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'approuver un protocole d'accord transactionnel entre la Ville d'Aubagne et Monsieur MATTEI afin de mettre un terme définitif à leur différend relatif à son changement d'affectation et à la modification de sa rémunération indemnitaire.

Dans le cadre de cet accord, la Ville accepte de prendre en charge 5 000 € d'honoraires d'avocat. En contrepartie, Monsieur MATTEI renonce à toute action contentieuse ou demande indemnitaire concernant ce différend.

Le Maire est autorisé à signer le protocole transactionnel.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°27_171126 est adoptée à LA MAJORITE
Contre : 6
Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL
Ne prend pas part au vote : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

_____

28_171126 - Indemnisation des agents municipaux - Protection fonctionnelle.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'autoriser l'indemnisation de trois agents de police municipale ayant été victimes de violences, d'outrages et de rébellion dans l'exercice de leurs fonctions, au titre de la protection fonctionnelle accordée par le Maire.

Les indemnités fixées par décision de justice du 7 mai 2025 s'élèvent à :

Séverine MUNTASELL : 800 € ;
Aurélien BOYER : 500 € ;
Jennifer SPADOLA : 500 €.

Le montant total de 1 800 € sera pris en charge par la Commune, qui sera subrogée dans les droits des agents à l'encontre des auteurs des faits. Les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 011.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°28_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

29_171126 - Mise à jour du Règlement intérieur de la Collectivité.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'approuver la mise à jour du Règlement intérieur de la Commune, applicable à compter du 1er janvier 2027, afin d'intégrer deux évolutions :

- Les autorisations spéciales d'absence pour motif familial et parental ;
- Les congés des agents réservistes opérationnels de la Police nationale.

Le règlement intérieur est approuvé et remplace les dispositions antérieures.

Ces modifications entreront en vigueur le 1er janvier 2027.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°29_171126 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 6
Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

_____

30_171126 - Présentation du Rapport social unique 2025 de la Ville d'Aubagne et communication de l'avis du Comité social territorial.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose de prendre acte de la transmission de l'avis du Comité social territorial du 30 octobre 2026 relatif au Rapport social unique (RSU) 2025 de la Ville.

Le RSU constitue un outil de pilotage des ressources humaines regroupant notamment les données relatives aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la rémunération, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport social unique 2025 est joint en annexe.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

31_171126 - Conditions de mise à disposition des véhicules municipaux aux élus et aux agents pour l'année 2027.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'actualiser, pour l'année 2027, les modalités d'attribution et d'utilisation des véhicules de service et de remisage à domicile pour les élus et les agents municipaux, en fonction des nécessités du mandat ou du service.

Elle prévoit notamment la mise à disposition de véhicules à certains élus, l'utilisation de véhicules de pool par les autres conseillers municipaux et la mise à jour de la liste des postes ouvrant droit au remisage à domicile.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°31_171126 est adoptée à L'UNANIMITE
Abstentions : 7
Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Présents	39
Excusés	4

_____

32_171126 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2027-2030 et approbation de la convention de gestion avec le CDG13.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG13, souscrit auprès de CNP Assurances, avec Relyens en qualité de courtier-gestionnaire, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Ce contrat concerne les agents affiliés à la CNRACL et couvre les risques suivants :

- Les accidents de service et maladies professionnelles ;
- Les congés de longue maladie et de longue durée ;
- Le décès.

Le suivi et la gestion du contrat seront assurés par le CDG13, moyennant une participation annuelle de 0,10 % de la masse salariale assurée, en complément des cotisations d'assurance.

La Commune approuve également la convention de gestion et pourra résilier annuellement son adhésion, sous réserve d'un préavis de quatre mois.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°32_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

33_171126 - Exercice du droit à la formation des membres du Conseil municipal – Détermination des orientations et des crédits ouverts au titre de la formation des élus.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'approuver les orientations de formation des membres du Conseil municipal ainsi que l'enveloppe budgétaire annuelle de 14 000 € consacrée à leur formation, conformément à leur droit à une formation adaptée à l'exercice de leur mandat.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux, avec ou sans délégation, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Les demandes sont individuelles et adressées au Maire, par l'intermédiaire du Cabinet, dans la mesure du possible au moins quatre semaines avant la formation.

La Commune pourra prendre en charge les frais pédagogiques, de déplacement et de séjour ainsi que, le cas échéant, les compensations de pertes de revenus, dans les conditions réglementaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission municipale.

La délibération n°33_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

ADMINISTRATION GENERALE

34_171126 - Adhésion de la Ville d'Aubagne à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM).

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM), afin de bénéficier de son expertise et de participer à ses travaux sur les politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire.

L’AGAM constitue un centre de ressources, d’études et de réflexion qui accompagne ses membres dans l’élaboration et le suivi de leurs politiques publiques, dans le cadre d’un programme de travail partenarial annuel.

L’adhésion implique une cotisation annuelle de 15 €. Madame Clémentine FARDOUX est désignée pour représenter la Ville au sein de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration de l’association.

Le Maire est autorisé à effectuer le versement de la cotisation et à signer les documents nécessaires.

La délibération n°34_171126 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 7
Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	39
Excusés	4

_____

35_171126 - Rapport annuel du mandataire de la S.P.L. SOLEAM - Exercice 2025.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Cette délibération vise à prendre acte du rapport annuel 2025 de la S.P.L. SOLEAM, conformément aux obligations légales, et d’acter le débat et l’examen de ce rapport par Le Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

36_171126 - Rapport Annuel du Délégataire du Service Public du stationnement sur voirie et hors voirie - Exercice 2025.

Rapporteur : Monsieur Giovanni SCHIPANI, Deuxième adjoint

La société Q’PARK est délégataire de la Ville d’Aubagne pour l’exploitation, l’organisation et la gestion du stationnement payant.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le délégataire doit transmettre chaque année un rapport présentant notamment les comptes de la délégation et la qualité du service rendu.

Ce rapport a été soumis à l’examen de la commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2026, avant sa présentation au Conseil municipal.

En 2025, Q’PARK enregistre une légère hausse de son activité, portée par une forte progression des recettes de voirie, notamment autour de l’hôpital, tout en poursuivant la modernisation des parkings (éclairage, accès, sécurité incendie, rénovation) et en obtenant une satisfaction clients globalement positive.

Cette délibération propose de prendre acte du rapport annuel de la société Q’PARK pour l’exercice 2025.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

37_171126 - Modification temporaire des tarifs des parkings concédés pendant les fêtes de fin d'année 2026 et compensation du délégataire

Rapporteur : Monsieur Giovanni SCHIPANI, Deuxième adjoint

Cette délibération propose d'instaurer deux heures de stationnement gratuit au total, de 10h à 19h, les 12, 13, 19, 20 et 24 décembre 2026, dans les parkings Potiers, Centre Ancien, Défensions et Beaumond.

Cette mesure vise à soutenir l'activité commerciale du centre-ville pendant les fêtes de fin d'année. Les pertes de recettes constatées par le délégataire Q-PARK feront l'objet d'une compensation financière par la Ville, prévue au budget principal 2026.

La délibération n°37_171126 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	39
Excusés	4

_____

38_171126 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Exercice 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-François BUDON, Quinzième adjoint

La Ville d'Aubagne est actionnaire de la S.P.L. l'Eau des Collines.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Maire doit présenter en Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au titre de l'exercice 2025.

Ce rapport a été soumis à l'examen de la Commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2026, avant sa présentation au Conseil municipal.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'exercice 2025 de la S.P.L. L'Eau des Collines.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

39_171126 - Rapport annuel du mandataire de la S.P.L. L'Eau des Collines - Exercice 2025.

Rapporteur : Monsieur Jean-François BUDON, Quinzième adjoint

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se

prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration.

La Ville d'Aubagne, en sa qualité d'actionnaire de la Société Publique Locale L'Eau des Collines, est soumise à cette obligation.

Cette délibération vise à prendre acte du rapport annuel 2025 de la SPL l'Eau des Collines.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

40_171126 - Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité de service prévention et gestion des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Monsieur Jean-François BUDON, Quinzième adjoint

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le délégataire doit transmettre chaque année le rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2025,

Ce rapport a été soumis à l'examen de la Commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2026, avant sa présentation au Conseil municipal.

Ce rapport permet de prendre connaissance notamment, des indicateurs techniques et financiers relatifs à cette activité.

Cette délibération propose de prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de présentation et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

41_171126 - Rapport Annuel du délégataire du service public de la restauration collective - Exercice 2024/2025.

Rapporteur : Madame Mélanie PITTAU,

La société GARIG est délégataire de la Ville d'Aubagne pour l'exploitation du service de restauration collective.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le délégataire doit transmettre chaque année un rapport présentant notamment les comptes de la délégation et la qualité du service rendu.

Ce rapport a été soumis à l'examen de la Commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2026, avant sa présentation au Conseil municipal.

Sur l'exercice 2024-2025, le service de restauration a assuré un volume important de repas pour la Ville et des clients extérieurs, malgré une grève et des fermetures liées à la canicule, tout en poursuivant une démarche active de solidarité et de lutte contre le gaspillage.

Cette délibération propose de prendre acte du rapport annuel de la société GARIG pour l'exercice 2024/2025.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

42_171126 - Rapport Annuel du Délégataire SEMAGORA- Exercice 2025.

Rapporteur : Madame Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le délégataire doit produire chaque année un rapport retraçant notamment les opérations afférentes à l'exécution du contrat et les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport a été soumis à l'examen de la Commission consultative des services publics locaux le 4 novembre 2026, avant sa présentation au Conseil municipal.

Il présente notamment l'activité de la Galerie ARGILLA, et les actions menées en 2025.

Cette délibération propose de prendre acte du rapport annuel 2025 de la société SEMAGORA, délégataire chargé de la gestion et de l'exploitation du Centre de congrès AGORA.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

43_171126 - Rapport annuel d'activités de la SEMAGORA - Exercice 2025

Rapporteur : Madame Gaëlle RODEVILLE, Septième adjointe

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), la société SEMAGORA, délégataire de la Ville d'Aubagne, doit transmettre chaque année un rapport présentant les conditions d'exécution de la délégation de service public.

Ce rapport présente les conditions d'exécution de la délégation de service public au titre de l'exercice 2025.

Cette délibération propose de prendre acte du rapport d'activité 2025 de la société SEMAGORA, délégataire chargé de la gestion et de l'exploitation du Centre de congrès AGORA.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4

_____

VIE MUNICIPALE

44_171126 - Comptes-rendus des délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

Il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées au Maire en matière de décisions d'actions en justice, de gré a gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros, du droit de préemption, de mandat spécial, de dons et legs qui ne sont grèves ni de conditions ni de charges, de

demandes de subventions, de mise à disposition de locaux aux associations, de marchés publics et d’accords-cadres et d’emprunts et de ligne de trésorerie.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	39
Excusés	4